**INSCRIPTION POUR LE BAPTÊME D’UN ENFANT.**

**Délais pour les inscriptions au Baptême :**

**Pour un enfant entre sa naissance et l’âge de 3 ans révolus: Inscription 3 mois au plus tard avant la date du Baptême choisie par les parents et après accord du prêtre**

 **Pour un enfant entre 4 et 7 ans : L’enfant devra participer pendant un an à l’Eveil à la Foi 2 à 3 fois par trimestre et suivre 4 séances de préparation au Baptême.**

**Réunions de préparation au Baptême  pour les parents :**

***Pour les enfants jusqu’à 4 ans : 3 réunions obligatoires à partir d’Octobre 2019.***

**Première réunion sur les fondamentaux de la foi : le premier jeudi du mois à 18H00 au presbytère. Deuxième réunion de préparation au Baptême : le troisième jeudi du mois à 18H00 au presbytère. Troisième réunion : date à déterminer avec le célébrant, au plus tard 15 jours avant le Baptême. Ces dates sont à retenir à la permanence lors de l’inscription :**

***Pour les enfants de 4 à 7 ans :***

**La date du Baptême sera définie après évaluation par le prêtre et l’équipe d’accompagnement de l’opportunité du Baptême.**

**Pièces à fournir pour tout baptême.**

**Un extrait d’acte de naissance de l’enfant Un certificat de baptême pour le parrain et la marraine**

**Le choix du parrain et de la marraine**, ne doit pas être fait seulement selon les convenances et les intérêts, mais en tenant compte de leur foi et de leur vie chrétienne, car ils s’engagent à vous aider dans l’éducation religieuse de votre enfant.

Une personne non-baptisée ne peut être parrain ou marraine, mais TEMOIN.

Le parrain et la marraine doivent avoir seize ans, être baptisés, devraient avoir fait leur première communion, et avoir reçu le sacrement de confirmation.

**Offrande  ou casuel : Enveloppe à remettre avant ou lors de la célébration** La paroisse ne peut fonctionner que grâce aux dons des paroissiens. Une somme comprise entre 50 € et 100 € (ou plus) vous est demandée pour le Baptême de votre enfant. Cette somme permet de couvrir les frais de fonctionnement de la paroisse : éclairage, chauffage, sonorisation de l’église, frais de déplacement du prêtre, frais de secrétariat etc. Merci pour votre générosité.